



## DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT D'UN VELO OU D'UNE TROTTINETTE ÉLECTRIQUE

Depuis le 1 octobre 2020, les primes ne sont plus versées en euros mais en chèques commerces du même montant. Ces chèques commerces sont à dépenser dans le réseau de commerçant local berchemois. Pour bénéficier de ces chèques commerces, inscrivez-vous sur la plateforme en ligne [www.chèquescommerces1082.be](http://www.chèquescommerces1082.be)

### Identité du demandeur :

Nom				Prénom			
Adresse							
Numéro national	... .. . ... .. . ... .. - ... .. . ... ..						
Courriel					Tel / GSM		

Le demandeur de la prime doit remplir les conditions cumulatives suivantes:

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la Commune de Berchem-Sainte-Agathe;
- être majeur;
- par période de 3 années, ne pas percevoir plus de primes par demandeur que le nombre de personnes figurant sur la composition de ménage.

### Véhicule acheté :

Vélo traditionnel	<input type="checkbox"/>	Trottinette électrique	<input type="checkbox"/>	Vélo cargo	<input type="checkbox"/>	Vélo électrique	<input type="checkbox"/>
-------------------	--------------------------	------------------------	--------------------------	------------	--------------------------	-----------------	--------------------------

### Montant demandé\*

€ ... .. , ... ..	..... (en lettres)
-------------------	--------------------

\*15% du prix d'achat avec un maximum de : € 50,00 pour un vélo traditionnel,  
 € 100,00 pour une trottinette électrique  
 € 200,00 pour un vélo cargo / vélo électrique

A cette demande je joins : 1 – une copie de la facture détaillée d'achat (et preuve de paiement si facture non acquittée)  
 2 – une composition de ménage récente

Je m'engage sur l'honneur à fournir sur demande des services communaux la preuve que je suis en possession dudit vélo ou trottinette électrique.

Date de réception service finances

Date	
Signature du demandeur	

